

Etude de cas

PACT HD 29

(Association pour l'amélioration de l'habitat)

Sommaire :

Article 1 - PACT Habitat - Qui sommes nous ? (structure nationale)

Article 2 - Chiffres Clés

Article 3 - Editorial du Directeur du PACT-HD 29

Article 4 - PACT-HD 29, Qui sommes nous ?

Article 5 - Organisation du PACT-HD 29

Article 6 - Les partenaires du PACT-HD 29

Article 7 - Les services du PACT HD 29

Article 8 - Un exemple d'opération réalisée par le PACT HD 29

Article 1 – PACT Habitat - Qui sommes nous ? (structure nationale)

Des "Bâisseurs de solidarités pour l'habitat."

Notre projet : déployer, sur l'ensemble du territoire, un socle commun d'interventions en faveur des personnes défavorisées, fragiles ou vulnérables sur deux axes : le maintien et l'accès dans le logement.

Ce socle commun comprend cinq métiers :

- l'accompagnement des personnes,
- la réhabilitation individuelle accompagnée,
- la production d'habitat durable,
- la gestion locative,
- la conduite de projets de territoires.

1^{er} réseau associatif national au service des personnes et de leur habitat, nos 145 associations et organismes PACT sont reconnus service social d'intérêt général et vous accompagnent sur le terrain dans la réalisation de vos projets Habitat.

Notre projet social : la personne au cœur de l'habitat

Le projet associatif PACT se fonde sur le respect de la dignité humaine et des droits fondamentaux de la personne. C'est pourquoi les PACT placent toujours la personne au cœur de son projet d'habitat, dans le respect de ses usages et de son autonomie. Pour les PACT, le logement doit être facteur de cohésion et promoteur d'insertion sociale.

Des missions : Un logement pour tous, abordable et facile à vivre !

Les PACT sont convaincus que l'intégration sociale, mais aussi la qualité de vie des personnes, passe par l'accès et le maintien dans un logement décent, accessible et situé dans un environnement propre à favoriser l'épanouissement de chacun.

Produire un logement décent pour tous

Convaincu que l'intégration sociale passe par l'accès et le maintien dans un logement décent, accessible et situé dans un environnement propre à favoriser l'épanouissement de chacun, les PACT traitent les logements indignes afin d'éviter les désagréments évidents en termes de santé des occupants, et qu'ils ne soient contraints de déménager.

Développer une offre de logements à loyers abordables

Le PACT établit les bases de la mixité sociale en produisant au sein du parc privé une offre de logements abordables, grâce au conventionnement en loyer social et très social.

Adapter pour mieux vivre

La vieillesse, les accidents de la vie, la maladie réduisent parfois l'autonomie des personnes. L'adaptation du lieu de vie est une condition du maintien à domicile et plus largement du maintien dans une communauté sociale.

Revitaliser bourgs et quartiers

Parce que la notion d'habitat dépasse les quatre murs délimitant le logement pour s'étendre aux espaces publics, aux services de proximité et au cadre de vie, les PACT réhabilitent quartiers et bourgs afin que les habitants se réapproprient l'espace vécu, l'image et l'usage de leur ville et de l'espace bâti. Le PACT redonne aux quartiers leur habitabilité, leur valeur patrimoniale ; aux maisons individuelles et aux immeubles collectifs, anciens et récents, leurs capacités à traverser le temps sans se dégrader.

Proposer un Habitat économe et durable

Le PACT contribue à alléger la facture énergétique des ménages les plus vulnérables, propriétaires occupants et locataires, et produit des logements qui maîtrisent l'énergie.

Source : http://www.pact-habitat.org/qui_sommes_nous.html

Article 2 - Chiffres Clés

• Fonctionnement

- 145 Associations et organismes répartis sur tout le territoire national, dont les DOM
- 147 Millions d'Euros de chiffre d'affaires cumulé
- 2 400 Administrateurs bénévoles
- 2 200 Salariés

• Résultats 2012

- 43 500 Logements améliorés
- 27 900 Interventions techniques / (20 500 Diagnostics)
- 990 Contrats avec des Collectivités
- 18 200 Logements ou places d'accueil temporaire
- 22 500 Familles accompagnées
- 395 Millions d'Euros de travaux générés

Source : http://www.pact-habitat.org/chiffres_cles.html

En Bretagne, 4 PACT sont présents :

- PACT Côtes d'Armor (www.pacthd22.org)
- PACT Ille-et-Vilaine (www.pacthd35.org)
- PACT Finistère (www.pacthd29.fr)
- PACT H&D 56 (www.pacthd56.fr)

Activités des associations de la région Bretagne (en 2012)

Les associations ont :

- contribué à l'amélioration d'un total de 2 911 logements (tout type de dossier)
- animé pour le compte de collectivités territoriales 56 contrats
- réalisé 3 056 interventions techniques (maîtrise d'œuvre, diagnostics)
- assuré la gestion locative sociale de 60 logements ou places d'hébergement
- accompagné socialement 204 familles

En 2012, le PACT-HD 29 a mené deux études et fait l'animation de 9 programmes pour les collectivités (Pays Glazik, Centre Finistère, Morlaix Communauté, Brest Métropole Océane et les Îles de la Mer d'Iroise).

Les chiffres des interventions :

- 798 logements améliorés ayant bénéficié de financements
- 922 logements pour lesquels nous avons apportés des conseils techniques personnalisés (dont 335 conseils en économie d'énergie)
- 11 copropriétés engagées dans un projet global de requalification concernant 104 logements
- 10,5 millions d'euros de travaux générés

En 2012, le PACT HD 29 avait un excédent de **10 288€**.

Source : <http://www.pact-habitat.org/bretagne.html>

Article 3 - Editorial du Directeur du PACT-HD 29

« Le PACT Habitat et Développement du Finistère, anciennement PACT ARIM, est une association loi 1901 dont l'objet principal est l'accompagnement des propriétaires ou acquéreurs (occupants, bailleurs, de locaux professionnels ou commerciaux), pour l'amélioration des conditions de logement :

- Accroissement des performances énergétiques,
- Maintien à domicile des personnes âgées et/ou en situation de handicap,
- Développement des locations aux loyers modérés, pour faciliter l'accès au logement des ménages aux faibles ressources,
- Accompagnement des situations relevant de « l'habitat indigne » pour favoriser les travaux de rénovation ou la recherche de solutions alternatives avec notre réseau partenarial,
- Assistance des copropriétaires pour rénover les parties communes de leur immeuble.

Présent depuis 42 ans dans le département, nous avons une expertise des questions d'amélioration de l'habitat dans le contexte local ; pour ce faire, nous travaillons quotidiennement auprès des collectivités territoriales (Conseil général, Communauté de communes, Communes) et des acteurs locaux liés au logement et à l'action sociale. Notre statut associatif et notre désintéressement nous confère une neutralité dans les conseils et l'accompagnement que nous réalisons auprès des particuliers ou des collectivités.

[...]

Nos méthodes d'intervention s'attachent à « Bâtir des solidarités pour l'habitat » via :

- Un accueil de qualité : prenant le temps de l'écoute, nous vous informons et vous conseillons sur l'aboutissement de votre projet,
- Des conseils neutres et optimisés : nos techniciens, ergothérapeutes et architectes vous délivrent un conseil raisonné à domicile, pour optimiser votre projet en fonction de vos besoins et des cadres existants (réglementations, financements, ...),
- Un accompagnement administratif et financier : nos conseillers financiers mobilisent l'ensemble des aides possibles en fonction de votre situation particulière et de votre projet.

[...] »

Article 4 - PACT-HD 29, Qui sommes nous ?

« Le PACT HD 29 a le statut d'association loi 1901 en économie sociale et solidaire dans le domaine de l'habitat, de l'aménagement du territoire et du cadre de vie.

Il est issu du regroupement, en 2010, du « PACT ARIM » et de « Habitat Développement », deux associations créées en 1971 dans le département. Le PACT HD 29 adhère aux deux principaux réseaux français d'aide à l'amélioration de l'habitat :

<p>Fédération PACT Site : www.pact-habitat.org</p> <p><u>But</u> : Le mouvement « PACT » s'est développé après la guerre pour lutter contre les taudis, principalement en milieu urbain. Il s'est attaché à promouvoir des programmes d'action de maintien à domicile des personnes retraitées et/ou handicapées. L'amélioration des logements et des copropriétés.</p>	<p>Fédération HABITAT ET DEVELOPPEMENT Site : www.habitatdeveloppement.org</p> <p><u>But</u> : Le mouvement s'est constitué après la guerre pour accompagner la mutation du monde agricole et permettre aux populations d'occuper un logement confortable. Il s'est également consacré à promouvoir le développement rural : aménagement des bourgs, maintien des habitants et des commerces ...</p>
---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Le PACT-HD 29 participe activement à l'Union Régional des PACT-HD Bretons ; qui permet une mutualisation des compétences et des savoir-faire. Cette structure centrale s'est dotée d'outils mutualisés régionalement pour apporter des réponses professionnalisées, avec :

- ANNEZAN qui accompagne les collectivités sur les études liées à l'habitat (Campagnes de ravalement, PLH, OPAH, PIG ...)¹.
- SIREs qui s'occupe de la gestion locative sociale sécurisée pour les propriétaires privés et les collectivités (recherches de locataires, état de lieux, bail, ...).

Les missions du PACT-HD 29

Mission principale : l'amélioration et l'adaptation de l'habitat privé :

- Au service des particuliers avec :
 - o Des missions d'information par des conseils gratuits et personnalisés, une assistance dans la constitution des demandes de financements
 - o Des expertises sur les questions liées à l'adaptation par des ergothérapeutes et à l'énergie par des techniciens du bâtiment
 - o Une assistance pour l'établissement des demandes de subventions et de prêts pour permettre la réalisation des travaux.
- Au service des collectivités territoriales (Mairies, Communautés de communes), avec une aide à la définition et à la mise en œuvre des politiques de l'habitat (OPAH, PIG, études pour les collectivités : économies d'énergie, maintien à domicile, insalubrité, campagnes de ravalement, copropriétés...). »

Source : Diaporama de présentation du PACT-HD 29 fourni par une chargée d'opération

¹ PLH : Programme local de l'habitat ; OPAH : Opération programmée d'amélioration de l'habitat ; PIG : Programme d'intérêt général

Article 5 - Organisation du PACT-HD 29



Le conseil d'administration est élu par les adhérents lors de l'assemblée générale. Le CA définit et valide les grandes orientations (définition de la politique à mener par la structure) et décisions importantes (ex. embauche d'une personne supplémentaire dans l'équipe du plateau technique) de l'association. La direction a pour mission de gérer l'association aux quotidiens. (Propos recueillis auprès d'une chargée d'opération du PACT HD 29).

Le PACT-HD 29 s'adresse à l'ensemble des habitants et des collectivités du Finistère. Nos antennes de proximité sont basées à :

Antenne de Brest
21, rue Emile Zola
BP 31149

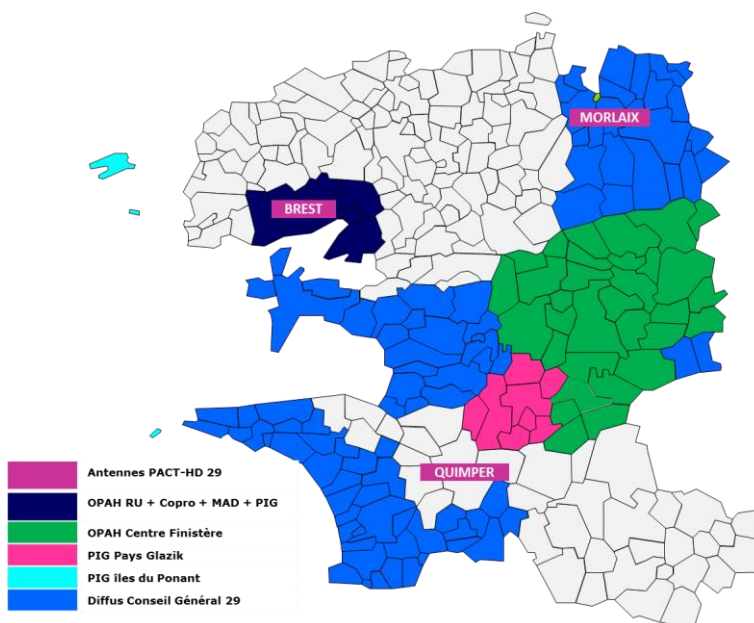
29211 Brest cedex 1
Tél. 02 98 44 85 76
Fax 02 98 43 29 52
Mail : info.brest@pacthd29.fr

Antenne de Quimper
41, rue Pen Ar Steir
BP 1502

29105 Quimper
Tél. 02 98 95 67 37
Fax 02 98 95 72 75
Mail : info.quimper@pacthd29.fr

Antenne de Morlaix
22, place Charles De Gaulle
29600 Morlaix

Tél. 02 98 88 55 10
Fax 02 98 63 81 83
Mail : info.morlaix@pacthd29.fr



Source : PACT-HD 29, Qui sommes-nous ? ;

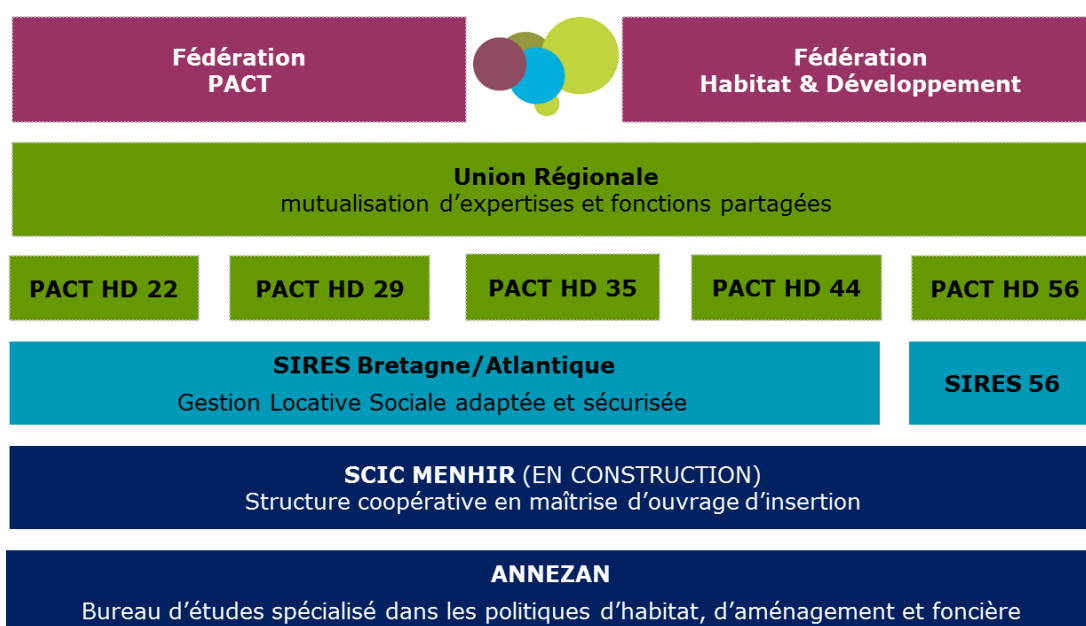
http://www.guidehabitat29.com/index.php?option=com_content&task=view&id=28&Itemid=191

Article 6 - Les partenaires du PACT-HD 29

« L'activité de l'année 2012 s'est révélée riche et variée. Le PACT-HD du Finistère a poursuivi sa réflexion afin de mieux aborder les défis qui se présentent.

Nous sommes activement présents auprès de nos partenaires que sont les autres PACT-HD bretons au sein de l'Union Régionale. Nous avons poursuivie notre politique de filialisation des activités afin de les rendre plus dynamiques.

Notre action au sein des fédérations a permis d'élargir le régime d'aides de l'ANAH [Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat] - ces décisions d'élargissement issues du [Conseil d'Administration] de l'ANAH du 13 mars 2013, découlent en majeure partie de propositions que nous avons formulées dès l'automne 2012-. Ainsi, nous avons porté collectivement 80% des objectifs du programme « Habiter mieux » en Bretagne.



Par ailleurs, nous poursuivons notre politique de partenariat, source d'innovation, et seule réponse possible aux situations complexes des ménages en cumul de difficultés :

- Chambre des métiers et de l'artisanat pour l'accessibilité des ERP [Etablissements Recevant du Public],
- Conseil Général sur le maintien à domicile,
- Fondation Abbé Pierre pour SOS Taudis,
- PROCIVIS Finistère pour les aides financières des propriétaires impécunieux et la mise en œuvre de solution alternative du fait de la cessation d'activité de cet organisme,
- La redéfinition du conseil à l'accession dans l'ancien, afin de sécuriser le candidat locataire (et l'organisme bancaire),
- Habitat 29 pour l'adaptation des logements au handicap,
- Mise en avant de l'outil ADALOGIS : bourde au logement adapté ... »

Source : Document de l'Assemblée générale de 2013 fourni par une chargée d'opération, p.4

Article 7 - Les services du PACT HD 29

Services aux particuliers :

Vous vous portez **acquéreur d'un logement** et vous souhaitez être conseillé sur votre projet d'acquisition :

- « Visite Conseil Technique » :
 - o Une visite du logement qui vous intéresse par un conseil technique expert en bâtiment ;
 - o Une étude de la faisabilité administrative, technique et financière de votre projet : contraintes réglementaires, normes de surfaces et d'habitabilité, possibilités constructives, alternatives ...
 - o Un compte-rendu de l'existant (parties visibles et accessibles) ;
 - o Une préconisation des « travaux indispensables » et des travaux en cohérence avec votre projet » ;
 - o Un avis neutre et objectif sur la faisabilité de votre projet d'acquisition.
- « Conseil Copropriété » :
 - o Examen de l'état général des parties communes (structure, enveloppe, réseaux et équipements accessibles) ;
 - o Descriptif des travaux à envisager et détermination des priorités ;
 - o Estimation des travaux ;
 - o Information sur les avantages fiscaux et aides financières mobilisables (collectives et/ou individuelles).

Vous êtes **propriétaire** et vous souhaitez adapter votre logement pour vieillir à domicile (pour les personnes propriétaires **de plus de 60 ans**) :

- « Conseil Prévention » :
 - o Une visite du logement en votre compagnie pour repérer les obstacles, dangers et inadaptation de certaines configurations ;
 - o Un échange et des conseils sur l'aménagement, la sécurité ou l'utilisation de l'espace ;
 - o Rapport écrit avec préconisations liées à l'adaptation raisonnée de votre logement ;
 - o Un descriptif des réaménagements éventuels et/ou travaux à prévoir.
- « Conseil Adaptation » :
 - o Visite du logement et état de situation par un ergothérapeute pour définir avec vous votre projet d'adaptation en partant de vos difficultés actuelles et à venir ;
 - o Bilan de vos difficultés et handicaps ;
 - o Descriptif des obstacles du logement et relevé du logement si nécessaire ;
 - o Présentation des solutions à envisager pour rendre accessible votre habitat et son environnement ;
 - o Préconisations techniques, en lien avec un technicien du bâtiment ;
 - o Information sur les financements éventuels.

Vous êtes **propriétaires** et vous souhaitez :

- Rendre accessible votre commerce ou vos bureaux : « Mise en accessibilité »
 - o Visite des locaux accueillant du public ;
 - o Echange sur les espaces, leurs fonctions, le mode de fonctionnement/d'accueil, les services de l'ERP ;
 - o Relevés avec repérage des « points noirs » et identification des adaptations nécessaires ;
 - o Rédaction du rapport d'accessibilité avec préconisations selon la législation et les types de handicaps ;
 - o Rapport d'accessibilité et échange sur les préconisations.
- Réaliser des travaux : « Visite Conseils Techniques » (même service que pour les personnes se portant acquéreur d'un bien)
- Faire des économies d'énergie dans un logement : « Conseil Energie »
 - o Relevé des surfaces ;
 - o Analyse des caractéristiques techniques et thermiques du logement (ossature, équipements...);
 - o Evaluation des interventions pertinentes pour améliorer la performance du logement : priorisation des travaux (isolation, ouvertures, mode de chauffage...) selon leur efficacité et les capacités financières du propriétaire ;
 - o Echanges sur votre projet et conseils au propriétaire ;
 - o Relais vers les partenaires spécialisées (Ademe, Agences locales de l'énergie).
- Louer votre logement :
 - o « Etude de faisabilité »
 - Visite technique de recevabilité du logement ;
 - Estimation globale du coût des travaux selon le projet ;
 - Evaluation des loyers à percevoir ;
 - Estimation des financements mobilisables ;
 - Information sur les dispositifs fiscaux.
 - o « SIRES Gestion Locative » pour les particuliers
 - Annonces et recherche de locataires ;
 - Visites et états des lieux ;
 - Appels et quittancement des loyers ;
 - Relation avec les locataires et gestion du tiers-payant (CAF) ;
 - Gestion des sinistres et petits travaux, ...
 - o « Conventonnement sans travaux si le logement ne nécessite pas ou peu de travaux »
 - Informations sur les obligations du Propriétaire Bailleur (montant des loyers, durée d'engagement, caractéristiques du logement, obligation de décence...);
 - Visite du logement et étude de recevabilité ;
 - Calcul du loyer en fonction de la surface utile et de la surface habitable du logement ;
 - Etablissement et envoi de la « Convention ANAH sans travaux ».
- Connaître la viabilité de votre projet de travaux vis à vis de vos possibilités financières : « Assistance au propriétaire occupant "AMO" » ou « Assistance au propriétaire bailleur "AMO" »
 - o Visite du logement ;
 - o Conseils avisés sur les travaux, pour optimiser votre projet dans le cadre réglementaire (travaux complémentaires ou alternatifs, économies...);
 - o Conseils de diagnostics à effectuer pour mobiliser des financements (diagnostic d'ergothérapie, , évaluation énergétique, ...);
 - o Assistance dans la constitution des dossiers de financements, pour mobiliser subventions et financements.

Vous êtes **copropriétaire** et vous souhaitez :

- Mettre en place un programme d'entretien du bâti : « Conseil Copropriété » (même service que pour les personnes se portant acquéreur d'un bien en copropriété).
- Effectuer un audit technique et énergétique : « AUDIT 360° »
 - o Phase préparatoire : présentation et planification de la démarche ; recueil des documents de la copropriété ;
 - o Enquête auprès des copropriétaires : identification des besoins et défaillances ressenties ; évaluation des gains réalisables ;
 - o Etat des lieux global et évaluation de l'état général de la copropriété : confort et accessibilité ; sécurité et protection de la santé ; état de conservation du bâti et des équipements ;
 - o Synthèse et stratégie, avec les améliorations budgétées et priorisées : rénovation minimale ; rénovation progressive ; rénovation complète.
- Etudier la viabilité financière du projet de rénovation de votre immeuble : « Assistance aux copropriétaires »
 - o Informations et recherche des aides financières susceptibles d'être obtenues pour financer les travaux ;
 - o Conseils avisés sur les travaux à engager et proposition de travaux alternatifs ou complémentaires pour mobiliser des subventions ;
 - o Participation à une réunion de préparation de l'assemblée générale ;
 - o Compte-rendu comprenant la répartition financière aux tantièmes de copropriété ;
 - o Présentation d'une simulation informatisée des financements potentiels répartis par copropriétaire, selon le programme spécifique sur votre territoire et/ou conditions individuelles d'obtention des aides.

Services aux collectivités : études et opérations d'habitat (PLH, OPAH, PIG, ...)

- Le Programme Local de l'Habitat, outil de programmation
 - o Diagnostic sur le fonctionnement du marché du logement et de l'hébergement ;
 - o Orientations à prendre pour répondre aux enjeux de votre territoire ;
 - o Définition des conditions de mise en œuvre d'un dispositif d'observation de l'habitat ;
 - o Propositions et actions.
- L'étude pré-opérationnelle au service de l'action (diagnostic du territoire permettant la mise en place d'une opération adaptée à ses problématiques particulières)
- Le suivi-animation des opérations (OPAH, PIG, ...)
 - o Modalités d'échanges et d'information de la collectivité ;
 - o Communication et information du public ;
 - o Mobilisation des relais (partenaires, administrations, ...) ;
 - o Accueil, information des propriétaires ;
 - o Analyse sociale, financière et technique des projets ;
 - o Aide à la décision et optimisation des projets dans le contexte réglementaire, visite systématique à domicile ;
 - o Recherche des financements, constitution des demandes d'aides financières et suivi ;
 - o Pilotage et suivi de l'opération.
- Les études pour la résorption de l'habitat dégradé et insalubre.
- Les études pour favoriser les actions d'économie d'énergie avec, par exemple, des explications de dispositifs existants comme le Programme « Habiter Mieux ».
- Les études et actions pour permettre aux personnes de vieillir à domicile (ex. la mise en place de dispositifs d'informations sur les aides financières possibles pour adapter le logement.)

- La mise à disposition de savoir-faire pour mettre en place un plan d'assainissement : expliquer les objectifs de la mise en conformité de l'assainissement ; calibrer les besoins ; trouver des solutions financières pour financer les projets.
- La mise à disposition de savoir-faire pour mettre en avant l'environnement architectural et le préserver : définir une stratégie de préservation et d'embellissement du patrimoine (campagne de ravalement, ZPPAUP, ...); proposer des démarches pédagogiques de sensibilisation du public (maquettes de coloration, palette de couleurs, ...).
- Améliorer et développer le parc locatif communal : mise en œuvre d'actions comme une opération « Acquisition - Amélioration » d'un bâtiment vacant.
- Gérer le parc locatif communal : service de gestion via le SIRES Bretagne qui se charge des annonces et des recherches de locataires, des visites et états des lieux, de l'établissement des baux de locations, des appels et quittancement des loyers, des relations avec les locataires et le tiers-payant (CAF) et de la gestion des sinistres et petits travaux.
- Identifier les logements pouvant entrer dans le dispositif de bourse aux logements adaptés : identifier et référencer les logements disponibles sur le territoire communal ; identifier et informer les associations et partenaires en relation avec les publics demandeurs.

Article 8 - Un exemple d'opération réalisée par le PACT HD 29

Pour faire des économies d'énergie, Mme L., propriétaire occupant, veuve et à la retraite souhaite changer de moyen de chauffage. Actuellement, elle se chauffe grâce à une chaudière au fioul mais le fioul devient de plus en plus cher. Ce chauffage est complété par un poêle à bois mais le bois est lourd à porter. Mme L. choisit donc d'investir dans une chaudière à granulés.

Elle habite dans une maison individuelle de 1924 avec une extension faite en 1970 qui est 140 m² de surface habitable. La propriétaire occupe uniquement le rez-de-chaussée.

Le PACT HD 29 préconise des travaux d'isolation des combles perdus et du plafond du rez-de-chaussée afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment. En plus de cela, un poêle à granulés est installé.

<p>Etat actuel : Pas d'isolation aux murs, ni au sol ou au plafond Les fenêtres sont en double-vitrage Le chauffage se fait grâce à une chaudière au fioul et un poêle à bois en chauffage d'appoint.</p>
<p>Travaux envisagés : Isolation du plafond et remplacement du poêle à bois par un poêle à granulés</p>
<p>Economie réalisées : 4,2% d'économies soit environ 1 500€/an (en théorie) → en pratique environ 700€/an d'économie Le retour sur investissement est inférieur à 2 ans Ces travaux ont pour effet d'augmenter la valeur de la maison.</p>
<p>Préconisations : Installation de robinets thermostatiques (appareils se mettant sur les chauffages pour permettre une régulation de la température fournie par le chauffage selon la température de la pièce) pour atteindre 44% d'économie au total.</p>

Les travaux ont coûté au total 7000€ TTC. Mme L. a eu accès à des aides de financements à une hauteur de 6290€ (soit 90% du coût total). L'apport personnel de Mme L. a été de 710€.

Pour quelles raisons cette structure a-t-elle été créée ?

Déployer, sur l'ensemble du territoire, un socle commun d'interventions en faveur des personnes défavorisées, fragiles ou vulnérables sur deux axes : le maintien et l'accès dans le logement.

Qui prend les décisions ?

Les adhérents élisent des administrateurs lors de l'Assemblée Générale, forment le Conseil d'Administration et décident des grandes orientations et prends les grandes décisions. La gestion courante est à la charge de la direction.

Qui sont les clients ?

Les particuliers (propriétaires, acquéreurs, locataires, ...) et les collectivités locales.

Quels sont les moyens humains, matériels et financiers dont l'entreprise a besoin pour fonctionner ?

Ressources humaines :

2200 salariés au niveau national dont 26 salariés au PACT HD 29 répartis sur cinq métiers (l'accompagnement des personnes, la réhabilitation individuelle accompagnée, la production d'habitat durable, la gestion locative, la conduite de projets de territoires)

Partenariats : Chambre des métiers et de l'artisanat, Conseil Général du Finistère, Fondation Abbé Pierre, Habitat 29 et l'union régionale des PACT HD Bretons, le SIRES Bretagne / Atlantique, Annezan et SCIC Menhir.

Ressources financières : le chiffre d'affaire 2012 est de 10288 € TTC

Qui sont les fournisseurs ?

Les particuliers (propriétaires, acquéreurs, locataires, ...) et les collectivités locales. → Toutes personnes faisant appel aux services du PACT HD 29

Quels sont les produits que l'entreprise produit ?

Pour les particuliers : des missions d'information par des conseils, des expertises sur les questions liées à l'adaptation et à l'énergie, une assistance pour l'établissement de demandes de subventions et de prêts.

Pour les collectivités : des aides à la définition et à la mise en œuvre des politiques de l'habitat.

Détails des prestations du PACT HD 29 pp. 9- 12